

## **RESPONSABILITE**

Le site ARRNICCA favorise la mise en relation entre les médecins remplaçants et les médecins installés.

Il ne valide en aucun cas le remplacement : seul l'envoi du contrat de remplacement (envoi par le médecin installé) signé par le remplaçant et l'installé au conseil de l'ordre des médecins du département concerné, permet de valider ce remplacement ; les règles qui s'appliquent au remplacement sont celles précisées sur ce contrat et par l'ensemble des dispositions du code déontologie.

Les médecins doivent, notamment pour les gardes, se confirmer aux règles qui régissent la permanence des soins propre à chaque département.

Le site favorise la mise en relation des médecins mais n'a aucune responsabilité sur les conséquences liées au contenu, à la signature, à l'exécution ou la non exécution du contrat de remplacement et ne peut être tenu pour responsable de l'échec de cette mise en relation.